

**ANNEXE 10 - DEMANDE DE CORRECTION - BARÈME MOUVEMENT
2025.**

**A renvoyer uniquement par mail à mouvement1d68@ac-strasbourg.fr
au plus tard le 1^{er} juin 8h ET joindre l'accusé de réception des vœux.**

NOM

PRENOM :

.....

Date de naissance :

Téléphone : E-mail

.....

ATTENTION : le barème départemental peut varier selon les vœux émis

Les bonifications suivantes sont accordées sur tous les vœux :

- Ancienneté de fonction en tant qu'enseignante ou enseignant du 1^{er} degré (et non l'ancienneté générale de service) ;
- Ancienneté sur poste pour une nomination à TPD ou en REA (et non l'ancienneté dans l'école) ;
- Exercice en zone REP ou/et REP+ (au moins 5 ans au 31.08.2026) ;
- Exercice dans les circonscriptions de Saint-Louis et/ou Altkirch (au moins 3 ans au 31.08.2026) ;
- Fonctionnaire, conjointe ou conjoint, ou enfant en situation de handicap, ou enfant gravement malade.

Les bonifications suivantes varient selon les vœux émis :

- Mesure de carte scolaire (100-200-300-500 points selon la circonscription demandée, voir 1000 points si fermeture d'école) ;
- Rapprochement de conjointe ou conjoint, ou autorité parentale conjointe ;
- Directrice ou directeur d'école faisant fonction (uniquement sur la direction d'école occupée en 2025-2026) ;
- Départ en stage CAPPEI (uniquement sur les postes spécialisés) ;
- Maintien sur poste ASH pour agent non spécialisé (uniquement sur le poste spécialisé occupé en 2025-2026) ;
- Caractère répété de la demande (uniquement sur le vœu n°1 effectué au mouvement *n-1*)

**Je demande la correction de mon barème s'agissant des éléments suivants et/ou sur
les vœux suivants (joindre l'accusé de réception des vœux) :**

.....

.....

.....

.....

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION POUR RÉPONSE